



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 02/21/2017

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8711 PENETRATING OIL known as Penetrating Oil	Numéro IDH:	198792
Type de produit:	Lubrifiant	numéro d'item	51221
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: (905) 814-6511		
2515 Meadowpine Boulevard	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: CONTENU SOUS PRESSION.
 AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE.
 PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.
 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
 PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL INFLAMMABLE.	1
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS

Numéro IDH: 198792

Nom du produit: LOCTITE LB 8711 PENETRATING OIL known as Penetrating Oil

ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	20 - 30
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	20 - 30
n-Heptane	142-82-5	20 - 30
Propane	74-98-6	10 - 20
Solvant Stoddard	8052-41-3	5 - 10
2-Propoxyethanol	2807-30-9	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Symptoms: Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Contenu sous pression. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 49°C (120°F) peut entraîner l'éclatement du récipient.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Méthodes de nettoyage - déversement important. Rincer avec de l'eau. Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Consulter la section 8.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). La chaleur provenant du soleil, des radiateurs, des poêles, de l'eau chaude et d'autres sources de chaleur peut provoquer l'éclatement du récipient.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ TWA brouillard 10 mg/m ³ STEL brouillard L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible. Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	5 mg/m ³ TWA brouillard 500 ppm (2,000 mg/m ³) PEL 5 mg/m ³ PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails. L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible.	5 mg/m ³ TWA brouillard 10 mg/m ³ TWA brouillard 5 mg/m ³ PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
n-Heptane	400 ppm TWA 500 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Propane	Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	1,000 ppm (1,800 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	500 ppm (2,900 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
2-Propoxyethanol	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permises.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent être réutilisés et un programme qui suit les règlements fédéraux 29 CFR 1910.134 doit être appliqué.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Orange
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	106 - 110 mbar
Point / zone d'ébullition:	> 204.4 °C (> 399.9 °F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.800 - 0.840 (concentré)
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	Non applicable aux aérosols.
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.8 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	9.5 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable
Taux d'évaporation:	Plus lent/e que l'acétate de butyle
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	46 %
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux. La vaporisation directe ou les vapeurs irriteront et pourront blesser les yeux.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
n-Heptane	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 103 mg/l	Système nerveux central, Irritant
Propane	Rien	Cardiaque, Système nerveux central, Irritant
Solvant Stoddard	Rien	Système nerveux central, Irritant
2-Propoxyethanol	Oral LD50 (Rat) = 4.45 g/kg Oral LD50 (Souris) = 2.4 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 0.87 g/kg	Allergène, Sang, Développemental, Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
Propane	Non	Non	Non
Solvant Stoddard	Non	Non	Non
2-Propoxyethanol	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Timothy Pratt, Regulatory Affairs Specialist

Date de sortie: 02/21/2017

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.